

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 12 décembre 2005

CP 05/12-20

TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE OLYMPE DE GOUGES A MONTAUBAN

EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT

DEVOLUTION DEFINITIVE DES MARCHES

Par délibération du 28 novembre 2005 la Commission Permanente a approuvé les modalités de dévolution des marchés relatifs à la restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban dont la réalisation a été confiée à la Sémateg.

Notre commission a validé le choix des entreprises pour les neuf premiers lots composant les marchés, seul le lot n° 7 (plomberie, sanitaire, chauffage gaz, ventilation) déclaré infructueux, n'a pu être attribué.

Après nouvel examen de ce lot par la Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 novembre 2005, je suis en mesure de vous communiquer le nom de l'entreprise attributaire et le montant du marché :

➤ **Lot n° 7 :**

Plomberie, sanitaire, chauffage gaz, ventilation
Entreprise MISPOUILLE.....109 011,99 €H.T (offre de base).
.....3 987,99 €H.T (option)

Ainsi, le montant global des marchés s'élève, tous lots confondus, à 598 021,94 €H.T soit 715 234,24 €H.T.

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et le cas échéant :

- œ dire que l'exécution des travaux sera confiée à l'entreprise retenue par la Commission d'Appel d'Offres ;
- œ m'autoriser à signer le marché correspondant et autoriser, à cette même fin, le Président de la Sémateg agissant en qualité de mandataire.

—
**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 12 décembre 2005

CP 05/12-20

**TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU COLLEGE OLYMPE DE
GOUGES A MONTAUBAN
EXECUTION DE LA CONVENTION DE MANDAT
DEVOLUTION DEFINITIVE DES MARCHES**

—
**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la Commission d'appel d'offres réunie le 21 novembre 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution du lot n° 7 des travaux de plomberie, sanitaire, chauffage gaz et ventilation du collège Olympe de Gouges à Montauban sera confiée à l'entreprise MISPOUILLE retenue par la Commission d'appel d'offres, dans le cadre des travaux de restructuration du collège Olympe de Gouges à Montauban :
 - offre de base : 109 011,99 €HT
 - option : 3 987,99 €HT
- Précise que le montant global des marchés s'élève, tous lots confondus, à 715 234,24 €HT ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché correspondant et autorise, à cette même fin, le Président de la Sématég agissant en qualité de mandataire.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,